

Contrat ÉTAT-ONF-FNCOFOR 2012-2016

MAILLAGE TERRITORIAL DES UT

Perspectives 2016

PRINCIPES

L'Unité territoriale (UT) constitue à l'ONF le premier niveau d'appréhension des enjeux sociaux et environnementaux territoriaux. Elle forme une équipe de terrain au sein de laquelle des agents patrimoniaux polyvalents ont en charge le suivi de la gestion durable des forêts publiques. Dès lors qu'il s'agit de forêts communales, ils constituent l'interlocuteur privilégié des maires.

OBJECTIFS

L'objectif du contrat est de parvenir à **un maillage cible 2016 des UT explicite, transparent et stable**. Ce maillage se traduira par une cartographie bâtie selon des critères partagés, explicites et standards.

Le maillage cible est défini sur une base en 2016 « de 300 à 310 UT en métropole, chaque UT comportant en règle générale 7 à 10 agents patrimoniaux ».

Des contours finalisés : la carte des UT en 2016

1. Des UT dimensionnées en cohérence avec la mission de gestion des forêts

Selon les hypothèses du contrat, le maillage territorial de l'ONF prend appui sur 9 directions territoriales et 5 directions régionales (Corse et DOM), constituées de 50 agences territoriales et de 9 agences travaux. Les agences territoriales sont elles-mêmes composées d'unités territoriales directement en charge des forêts publiques. Les directions territoriales et les agences sont pour leur part, stabilisées sur la durée du contrat.

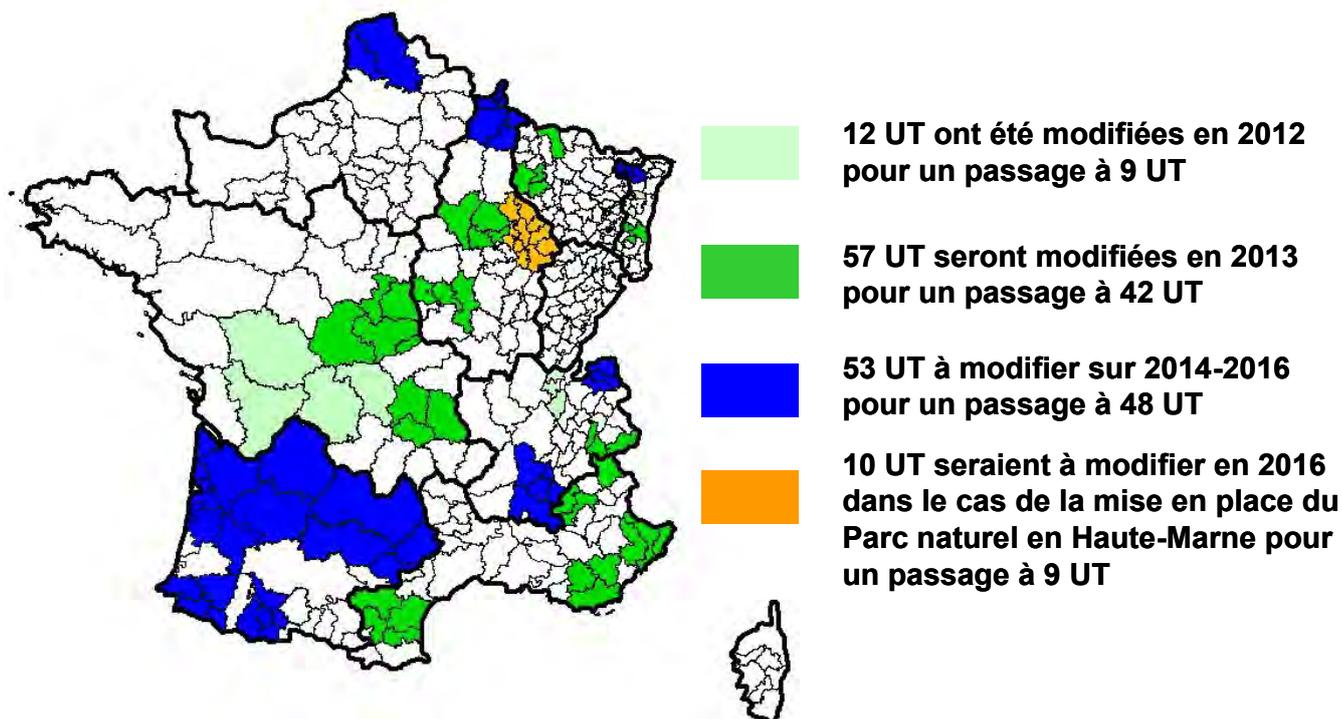
Le maillage territorial était constitué en 2011, période de référence, de 338 UT en métropole pour 3 318 postes (responsables d'UT inclus).

S'appuyant sur un dimensionnement cible des UT basé sur une approche pragmatique et simple des activités des agents patrimoniaux dans le cadre d'un fonctionnement en équipe, des discussions ont été menées en 2012 en interne à l'ONF (avec les organisations syndicales) et en concertation avec les instances locales des communes forestières dans le cadre des Commissions territoriales de la Forêt Communale (CFC).

Ces échanges ont permis d'aboutir début 2013 à la nouvelle cartographie des UT qui sera mise en place, par étape, jusqu'au terme du contrat État-ONF-FNCOFOR. **Le maillage 2016, constitué par 310 UT, établit un niveau plancher du maillage territorial au regard des missions assignées actuellement à l'ONF.**



2. Les UT impactées par la modification du maillage territorial jusqu'en 2016



Sur la durée du contrat, 40% des unités territoriales seront impactées par la redéfinition du maillage territorial (132 UT sur 338 seront modifiées ou supprimées). A l'exception de l'interrogation relative à la création en Haute-Marne du Parc National *Feuillus de Plaine* (PN), dont le périmètre reste encore à préciser (par contrecoup, la suppression d'une UT reste encore à valider, de même que les contours des structures restantes), l'ensemble des contours a été arrêté en concertation avec les communes forestières dans le cadre des CFC territoriales.

A la fin 2013, le maillage territorial sera stabilisé à 80%, les évolutions suivantes s'étalant sur les trois dernières années du contrat.

3. L'évolution du maillage sur la période du contrat

Elle a été calibrée en référence à une typologie, rappelée ci-dessous (voir note*), mêlant à la fois des critères d'activité au sein des UT et de spécificité éco-géographique des forêts gérées.

rappel de la typologie des UT

type d'UT	critères	taille de triage "moyen"
1 forêts de plaines et de collines	a) récolte > 6 m ³ /ha/an b) ou récolte > 4 m ³ /ha/an et taux de bois façonnés > 30%	de 1 100 à + de 1600 ha
2 forêts de plaines et de collines	a) 4 < récolte < 6 m ³ /ha/an b) ou récolte > 2 m ³ /ha/an et taux de bois façonnés > 30%	de 1 400 à + de 2 000 ha
3 forêts de plaines et de collines	autres cas (que types 1 et 2)	de 1 700 à 3 000 ha
4 forêts de montagne		de 1 800 à + de 3 500 ha
5 forêts méditerranéennes		de 2 000 à + de 5 000 ha

L'objectif était de parvenir à un bouclage national avec 90 % des UT se situant dans les fourchettes ci-dessus ; les UT hors moyenne ont toutes fait l'objet d'un examen complémentaire au regard de critères qualitatifs particuliers (nombre de forêts, situation périurbaine, distances, volume de bois mobilisé en forte croissance...)

Les premières consolidations conduisent au tableau de synthèse ci-après :

DT/DR	Nombre d'UT		Type d'UT * - nb en 2016					UT dimensionnées selon le type (en %)	Triage moyen (en ha)	
	2011	2016	1	2	3	4	5		2011	2016
Alsace	27	25	17	8	-	-	-	80%	899	1 151
Bourgogne-Champagne Ardenne	43	39	4	14	22	-	-	nd	1 599	(1 840)
Centre-Ouest Auvergne Limousin	34	31	5	16	10	-	-	90%	1 442	1 600
Franche Comté	31	31	8	14	9	-	-	70%	1 242	1 390
Ile de France Nord Ouest	30	29	12	11	6	-	-	52%	1 137	1 164
Lorraine	51	49	20	18	11	-	-	88%	1 262	1 420
Méditerranée	47	40	-	1	7	18	14	73%	2 363	2 707
Rhône-Alpes	36	32	-	3	6	20	3	78%	1 523	2 088
Sud-Ouest	32	27	4	10	4	9	-	93%	1 899	2 071
Corse	7	7	-	-	-	-	7	100%	2 915	4 247
Total	338	310	70	95	75	47	24		1 527	1 762

données provisoires (entre parenthèse : chiffre estimé)

A ce stade (données encore provisoires), en termes d'effectifs affectés dans les unités territoriales, la diminution serait au total de 13% par rapport à la situation 2011 (responsables d'UT compris) avec des variations importantes selon les DT, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne des engagements de réduction du COP (-1,5 %/an).

L'adéquation missions / moyens : la réflexion se poursuit

Au-delà des effectifs cibles tels qu'ils ressortent des discussions menées sous l'égide des CFC territoriales et dans les instances représentatives des personnels, plusieurs réflexions sont actuellement menées afin d'explicitier les missions des agents patrimoniaux en matière de gestion des forêts publiques :

- au sein des CFC territoriales, pour finaliser le travail sur le calibrage des moyens des UT en adéquation avec les missions et d'une déclinaison des priorités adaptées aux spécificités locales,
- dans des groupes de travail interne dans le cadre de l'audit socio-organisationnel,
- à la demande du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt, dans un groupe de travail des signataires du contrat Etat-ONF-FNCOFOR, sur l'évolution du modèle économique de l'ONF.

Ces instances ont identifié plusieurs problématiques et/ou pistes de travail à approfondir :

- quel périmètre définir pour le régime forestier stricto sensu et les actions menées en prolongement direct ?
- comment définir un fonctionnement d'unité territoriale compte tenu de l'augmentation des tailles de triages et de l'organisation des collectivités,
- quelles sont les missions de l'agent patrimonial et l'articulation des activités menées dans le cadre du régime forestier et des actions déléguées à l'agence travaux ?
- comment gérer les dynamiques en matière d'effectifs en termes d'agents patrimoniaux et d'ouvriers forestiers ? comment mieux articuler les métiers et les statuts ? permettre/faciliter la transmission des savoirs et des compétences ? anticiper les départs et réduire les temps de vacance ?
- comment expliciter les services rendus aux collectivités ? les adapter, les faire évoluer, les compléter en fonction des attentes des collectivités et du contexte local ?